

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 5713 à 5724

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Ces établissements mettent en place des haltes garderies à la disposition des salariés qui travaillent le dimanche. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche conduit à une profonde modification des comportements et des modes de vie.

Le fait de travailler le dimanche pénalise les salariés qui ont des enfants et notamment des enfants en bas âge. Pour les aider les entreprises doivent organiser la possibilité de garder leurs jeunes enfants.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5713 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 5714 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 5715 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 5716 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 5717 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 5718 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 5719 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 5720 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 5721 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 5722 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 5723 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 5724 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille